

**Marie-Céline t'KINT de ROODENBEKE**

**Avocat**

**17 Place Travot - 49300 CHOLET**

**Tél. 02.41.62.40.55 – Fax. 02.41.46.73.92**

**mctr-avocat@orange.fr**

**PIECES A PRODUIRE POUR PROCEDURES  
DE DIVORCE - SEPARATION DE CORPS  
OU RUPTURE CONCUBINAGE**

**Les pièces suivantes sont à adresser au cabinet en photocopies (pas de photos),  
dans la boîte aux lettres ou par voie postale :**

- Copie intégrale de l'acte de mariage des époux datée de moins de six mois
- Copie intégrale du livret de la famille
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux datée de moins de six mois
- Copie intégrale acte de naissance de chacun des enfants datée de moins de six mois
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour du client du cabinet
- Copie du contrat de mariage, si un contrat a été conclu ou décision ayant homologué le changement de régime matrimonial
- Acte de donation entre époux si signature
- Numéros de sécurité sociale de chaque conjoint et adresse des organismes
- Numéro d'affiliation à la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'une attestation de paiement récente
- Dernier avis d'imposition sur les revenus
- Justificatifs des revenus sur les trois derniers mois : bulletins de salaire, avis du Pôle Emploi, indemnités journalières...
- Justificatifs des charges : loyer, emprunts, assurances, mutuelle, etc...
- Justificatifs des frais pour les enfants (frais scolaires, cantine, frais d'activité sportive ou autres)
- Attestations de témoins et pièces diverses pour une procédure de divorce pour faute.